



REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Étaient présents : LACOSTE Pierre, LAMON Monique, ADER Patrick, LOPEZ Nathalie, GUINLE Marie-Laure, LESTRADE Nicolas, LAPEYRE Laurent, DUCASSE Jérôme, GUILHAUME Régis, BONNET Marielle,

Absents excusés :

Secrétaire séance : ADER Patrick,

ORDRE DU JOUR:

1) Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2020 :

2) Vote du budget 2021:

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021:

4) Subventions aux associations :

5) opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme de documents d'urbanisme, en tenant lieu de la carte communale, à la communauté des communes des coteaux du Val d'Arros :

6) Travaux supplémentaires à la salle des fêtes :

1) Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2020 :

L'assemblée délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de 2020 dressé par M. Pierre Lacoste Maire,

- **Déclare que le compte de gestion** dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**

- **acte de la présentation du compte administratif**, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultats reportés		16 973,91		140 856 ,96		165 830,47
opérations de l'exercice	192 460,07	24 743,44	79 211,84	148 326,79	271 671,91	173 070,23
TOTAUX	192 460,07	41 717,35	79 211,84	297 183,35	271 671,91	338 900,70
résultats de clôture	150 742,72			217 971,51		67 228,79
restes à réaliser	50 900	55 644			50 900	55 644
TOTAUX CUMULES	243 360,07	97361,35	79 211,84	297 183,35	322 571,91	394 544,70
RESULTATS DEFINITIFS	145 998,72			217 971,51		71 972,79

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur**, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser**

Voté à l'unanimité

2) Vote du budget 2021 :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	198 636,79	198 636,79
Total de la section d'investissement	308 085,72	308 085,72
TOTAL DU BUDGET	506 722,51	506 722,51

Voté à l'unanimité

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021:

Le Conseil Municipal **vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale **est gelé en 2021** au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le Conseil Municipal.

Par ailleurs suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle **que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24,69 % est transféré à la commune.**

En conséquence, **le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière** sur les propriétés bâties (TFPB) **devient 28,34%** soit (24,69% + 3,65%)

TAXES	TAUX 2020 (rappel)	TAUX 2021
Taxe foncière propriétés bâties	24,69 % + 3,65 %	28,34 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	28,55 %	28,55 %
CFE	21,95 %	21,95 %

Le Conseil Municipal, DECIDE de voter pour 2021 les taux suivants :

* Taxe foncière sur propriétés bâties :	28,34 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	28,55 %
* CFE :	21,95 %

Voté à l'unanimité

4) Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal décide, d'allouer pour l'année 2021 les **montants suivants aux associations** communales, intercommunales et autres :

Associations	Montant
Ass. RUGBY POUYASTRUC (<i>inter-communale</i>)	330,00 €
Ass. APE de l'Arrêt Darré	100,00 €
As. FAMILLE RURALE (communale)	120,00 €
As. LOCALE D'AIDE A DOMICILE	200,00 €
COMITE des FETES de SOUYEAUX (communale)	900,00 €
PREVOYANTS de SOUYEAUX (communale)	1 000,00 €
SOCIETE de CHASSE (communale)	200,00 €
TENNIS de POUYASTRUC (inter-communale)	50,00 €
Association des Lieutenants de Louvetterie H-P	40,00 €
Association Pouyastruc Handball Féminin (inter-communale)	100,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Rives de l'Adour	40,00 €
Festi-momes Cabanac	50,00 €
Association Gymnastique Volontaire des Rives de l'Estéous	50,00 €
TOTAL	3 180,00 €

Voté à l'unanimité

5) opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, à la communauté des communes des coteaux du Val d'Arros :

Les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, autorisent sous condition les communes à s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant que si au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes, représentant au moins 20 % de sa population s'y opposent avant le 1er Juillet 2021 suite au renouvellement de la Présidence de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale n'intervient pas,

Considérant que le conseil municipal souhaite conserver la maîtrise des documents d'urbanisme sur son territoire,

Le Conseil municipal, Décide :

De s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.

Voté à l'unanimité

6) Travaux supplémentaires à la salle des fêtes :

Afin d'assurer la longévité des chéneaux de la salle polyvalente un entretien est nécessaire

Un devis de l'Entreprise PBM CONCEPT pour un montant 814,80 € H.T est présenté

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter le devis de l'Entreprise PBM CONCEPT pour un montant de 814,80 € H.T,
- Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Voté à l'unanimité

7) Travaux de sécurisation de l'escalier de l'église :

Il est nécessaire de procéder à la pose d'une main courante de part et d'autre de l'escalier de l'église afin d'en sécuriser l'accès.

Un devis de l'Entreprise SARL LACAZE pour un montant 2410,00 € H.T. est présenté

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'accepter le devis de la SARL LACAZE pour un montant de 2410,00 € H.T,
- Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions au titre de la DETR – DSIL – FAR - Région et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Voté à l'unanimité
